

# COMMUNIQUE DE PRESSE

( paru dans « Le Tarn libre », le 21 septembre 2018)

La démission de Nicolas Hulot a provoqué un salutaire sursaut en faveur de **mesures efficaces** pour lutter contre le dérèglement climatique.

Vue l'**urgence** de les prendre, il apparait que le jeu habituel de la Démocratie représentative doit être dépassé : avant que les partis reprennent dans leurs programmes les dites mesures, se fassent élire, et les appliquent effectivement ( « les promesses n'engagent que ceux qui les croient »), il sera trop tard !

C'est par la démocratie effective (démos= le peuple : cratie= le pouvoir), qualifiée par certains de « participative », que l'on peut imposer les mesures.

D'ores et déjà l'article 11 de la Constitution le permet.

**La SEPRA lance ainsi un appel à la création d'un comité chargé de recueillir les signatures de 10 % des inscrit(e)s et de 20 % des député(e)s et sénateurs/trices pour soumettre à *referendum* un plan cohérent** (inspiré par exemple du *scénario* négawatt) et financièrement précis, élaboré par des gens compétents de la société civile. Il s'en trouve parmi les organisations environnementales ! ... (voir par exemple la contribution de la SEPRA à la PPE ( programmation Pluriannuelle de l'Energie) sur son nouveau site <https://sepra81.jimdo.com>).